

Le Réseau régional des Nations Unies sur les migrations pour les États arabes marque la Journée mondiale contre la traite des êtres humains - "La voix des victimes nous guide".

30 Juillet 2021 –

À l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la traite des êtres humains, le Réseau Régional des Nations Unies sur les migrations pour les États arabes appelle les États de la région à prendre des mesures urgentes pour lutter contre la traite des êtres humains et identifier, protéger et aider les victimes de la traite, conformément aux engagements pris dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières (PMM). La Journée mondiale de la lutte contre la traite des êtres humains arrive au moment où le monde réfléchit à la troisième décennie de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée (la "Convention") et de son Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants (le "Protocole").

Selon le rapport 2020 de l'ONUDC sur la traite des êtres humains, les migrants et les réfugiés représentent 60 % des personnes identifiées comme victimes de la traite au Moyen-Orient. La migration peut constituer un facteur de risque, notamment lorsque les trafiquants utilisent le statut migratoire des individus pour exercer un contrôle sur eux et les empêcher de demander de l'aide ou de signaler des abus. Les migrants peuvent être vulnérables à la traite des êtres humains, y compris les migrants en situation régulière, et si, à l'échelle mondiale, les cas documentés de traite concernent de manière disproportionnée les femmes et les enfants, les pays du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ont identifié plus d'hommes adultes que d'autres victimes de la traite, ce qui souligne la nécessité d'adopter une approche à la gouvernance des migrations fondée sur les droits de l'homme. Le nombre de cas a augmenté dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

En brisant leur silence, les survivants de la traite doivent être au cœur des efforts déployés par la communauté internationale pour prévenir la traite des êtres humains et soutenir les victimes de la traite. Il est essentiel d'écouter les victimes de la traite et d'apprendre d'elles pour renforcer l'efficacité des mesures de prévention du crime, d'identification et de soutien des victimes, et d'assistance en vue de leur réinsertion dans leurs familles, leurs sociétés et leurs communautés. Ainsi, la Journée mondiale de la lutte contre la traite des êtres humains met en relief leurs parcours, leur résilience, leurs voix et leurs contributions aux initiatives de lutte contre la traite.

La traite des êtres humains est un crime odieux et une violation des droits de l'homme. Au niveau national, de nombreux pays ont adopté une législation qui criminalise et pénalise la traite des êtres humains en tant que délit grave, ce qui est souvent associé à l'adoption de mécanismes nationaux d'orientation qui réglementent et institutionnalisent l'identification, la protection et l'assistance aux migrants vulnérables. Au niveau international, en plus de la Convention et du Protocole et des normes internationales du travail et des droits de l'homme, des engagements concrets du PMM sont prévus dans les objectifs, en particulier l'objectif 10, dans lequel les États se sont engagés à améliorer l'identification et la protection des migrants victimes de la traite et à leur fournir une assistance, en accordant une attention particulière aux femmes et aux enfants.

Le PMM est fondé sur des principes directeurs centrés sur les personnes, reconnaissant ainsi que l'action sur la migration doit promouvoir le bien-être des migrants et des membres des communautés dans les pays

d'origine, de transit et de destination. Le réseau régional des Nations Unies aide les États membres à réaliser les objectifs du PMM dans la région Arabe, y compris l'adoption et la mise en œuvre de politiques de lutte contre la traite fondées sur les droits, l'examen et l'évaluation de l'efficacité des initiatives de lutte contre la traite menées par les États et l'échange des meilleures pratiques et des leçons apprises par le biais des examens régionaux du PMM.

Le réseau régional des Nations Unies s'efforce également de faire participer les parties prenantes concernées et de promouvoir une approche mobilisant l'ensemble de la société pour prévenir, combattre et éradiquer la traite des êtres humains, y compris dans le contexte des migrations, et pour sensibiliser et informer à propos du PMM. Le réseau continuera de plaider en faveur de mesures législatives et d'autres mesures de lutte contre la traite, de soutenir le renforcement des capacités et de la coopération internationale pour identifier les victimes, y compris celles qui ont besoin d'une protection internationale, de faciliter leur accès à la protection et à l'assistance, ainsi que d'enquêter sur la traite des personnes, de poursuivre et de sanctionner les trafiquants, afin de décourager la demande qui favorise l'exploitation conduisant à la traite, et de mettre fin à l'impunité des réseaux criminels de traite.

En mettant en œuvre l'ensemble du PMM, notamment en améliorant l'état de droit, en multipliant les voies d'accès à une migration sûre et régulière, en facilitant le recrutement juste et éthique et en préservant les conditions qui garantissent un travail décent, en renforçant la protection par une assistance directe aux migrants en situation de vulnérabilité et en facilitant l'accès à la justice et aux voies de recours, les États membres de la région peuvent travailler pour prévenir la traite aux niveaux national et régional.

Ce faisant, les témoignages des survivants doivent également continuer à être entendues pour guider nos efforts dans la lutte contre la traite des êtres humains.

Veillez contacter Mme Kristina Mejo de l'OIM sur kmejo@iom.int, et Mme Sara Salman de la CESAO sur salmans@un.org.

Informations complémentaires

Une série de courts récits multimédias avec des survivants de la traite des êtres humains illustrera l'impact de l'engagement des survivants et la nécessité d'aider à leur émancipation. Chaque histoire comprendra des entretiens avec des survivants qui parleront de leurs motivations à s'engager dans la lutte contre la traite des êtres humains et présenteront leurs activités réussies.

Les articles seront complétés par un dossier destiné aux médias sur les réseaux sociaux, qui comprendront également des faits tirés du [dernier rapport mondial sur la traite d'êtres humains](#).

Nous encourageons tout le monde, les États membres, les ONGs, tous nos partenaires et les parties prenantes à se joindre à la campagne de cette année à l'occasion de la Journée mondiale de la lutte contre la traite d'êtres humains.

Le dossier destiné aux médias sur les réseaux sociaux et tous les matériaux de la campagne sont mis à disposition par L'OIM et L'ONUDC.

Les ressources clés comprennent: [Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée](#), [Protocole visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants](#), [Pacte mondial pour des migrations sûres, régulières et ordonnées](#), [Principes et directives recommandés concernant les droits de l'homme et la traite des êtres humains](#).



United Nations
Network on Migration
Working Better Together